

Guide d'intégration des compétences générales des programmes de grade de premier cycle

Septembre 2026

Service de soutien
à l'enseignement



UNIVERSITÉ
LAVAL



Table des matières

INTRODUCTION	3
<u>QUE SIGNIFIE « INTÉGRER LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES DANS UN PROGRAMME »?</u>	4
AMPLEUR DES CHANGEMENTS ATTENDUS	4
INTÉGRER LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES AU PROFIL DE SORTIE	4
INTÉGRER LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES AUX ACTIVITÉS DE FORMATION	6
<u>LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION SUGGÉRÉE</u>	10
PHASE 1 : ANALYSER LE PROGRAMME ACTUEL	10
PHASE 2 : DÉTERMINER LES MODIFICATIONS À EFFECTUER	11
PHASE 3 : RÉALISER LES MODIFICATIONS	13
<u>DÉMONTRER QUE LE PROGRAMME INTÈGRE LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES</u>	14
INDICATIONS GÉNÉRALES	14
INDICATIONS PARTICULIÈRES	15



Introduction

Les compétences générales des programmes de grade de premier cycle (CG) ont été introduites par une mise à jour de l'article 2.11 du *Règlement des études* de l'Université Laval, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024. Elles remplacent les objectifs généraux de formation de l'ancien article 2.11.

Basées sur une revue de la littérature et raffinées par trois années de développement itératif en consultant la communauté de l'Université Laval, ces nouvelles compétences générales visent à préparer les futures personnes diplômées aux défis du 21^e siècle. Ces compétences sont pertinentes dans tous les domaines d'études. Elles couvrent des dimensions de la vie professionnelle, universitaire et citoyenne qui sont distinctivement humaines, favorisant ainsi un positionnement favorable des personnes diplômées à l'ère de l'intelligence artificielle générative.

Les directions des programmes concernés doivent faire la démonstration que les CG sont intégrées à leurs programmes au plus tard le 1^{er} février 2027, afin que les éventuelles modifications requises soient incluses dans la documentation officielle du programme à temps pour les admissions de la session d'automne 2027. Il faut s'assurer simultanément que le programme respecte la nouvelle version de l'article 2.12 du *Règlement des études*, qui stipule certaines règles de composition pour les mêmes programmes.

Ce guide vise à offrir des pistes d'actions pragmatiques aux directions et comités de programmes, de même qu'aux autres membres des équipes des programmes, afin de faciliter l'intégration des compétences générales à leur programme et d'en faire la démonstration de façon claire et complète.

Des informations et ressources complémentaires sont disponibles sur le site *Enseigner à l'Université Laval* sur la page dédiée aux compétences générales :

<https://www.enseigner.ulaval.ca/pedagogie/competences-generales-premier-cycle>



Que signifie « Intégrer les compétences générales dans un programme »?

Les compétences générales décrivent des savoir-agir qui font déjà partie de la plupart des programmes concernés. L'intégration des compétences générales consiste à :

- identifier celles que le programme permet déjà de développer;
- enrichir la formation offerte pour celles dont le développement n'est que partiellement prévu au programme;
- intégrer au programme le développement de celles qui n'en font pas encore partie.

Pour que l'on considère que le programme intègre une compétence générale, il faut réunir les conditions suivantes :

- On doit reconnaître la compétence générale dans le profil de sortie du programme (objectifs de programme ou compétences de programme, selon le cas).
- Elle doit faire l'objet d'activités d'enseignement-apprentissage qui visent directement son développement.
- Elle doit faire l'objet d'évaluations sommatives.
- Elle doit être développée par toutes les personnes diplômées, peu importe leur cheminement dans le programme.

Selon la complexité et l'importance relative pour le programme d'une compétence donnée, on pourra y consacrer un seul cours ou plusieurs cours sur plusieurs sessions.

Ampleur des changements attendus

L'intégration des compétences générales ne devrait pas mener à des transformations majeures des programmes concernés. D'une part, la majorité des programmes intègre déjà plusieurs des compétences générales à divers degrés. D'autre part, il est possible de combler d'éventuels écarts avec des ajustements qui ne devraient pas représenter des changements trop importants, comme des ajustements mineurs à la structure du programme ou à certains cours.

Par ailleurs, les programmes d'études en révision à la suite de leur évaluation périodique et du plan d'action subséquent doivent réaliser l'intégration des compétences générale de façon coordonnée aux changements découlant du plan d'action. L'ampleur des changements au programme sera alors conséquente aux recommandations de l'évaluation et aux actions prévues pour y répondre.

Intégrer les compétences générales au profil de sortie

L'intégration des compétences générales à un programme d'étude débute avec leur intégration au profil de sortie de ce programme.



Qu'est-ce qu'un profil de sortie?

Le profil de sortie d'un programme est l'expression des caractéristiques développées chez ses personnes diplômées. À l'Université Laval, il contient un texte d'orientation qui décrit la personne diplômée en environ 150 mots, suivi d'une liste de cibles d'apprentissage formulées sous forme d'objectifs ou de compétences.

Le profil de sortie d'un programme se trouve dans la section *Cheminement > Objectifs du programme* située au bas de la fiche descriptive officielle du programme. On accède à cette fiche à l'adresse <https://www.ulaval.ca/etudes> et en utilisant la boîte de recherche ou en cliquant sur le bouton *Voir tous les programmes*.

Le profil de sortie est une partie du contrat d'études : il constitue un engagement formel de l'Université Laval quant aux apprentissages qui seront réalisés dans le programme.

Intégration contextualisée dans les cibles d'apprentissage

Les compétences générales doivent être visibles dans les cibles d'apprentissage du programme (objectifs ou compétence de programme), sans être des copies de la formulation qui apparaît au Règlement des études. Elles doivent être contextualisées à la réalité du domaine d'études et du programme. Ainsi, il est recommandé de formuler les cibles d'apprentissage de programme en visant d'abord à bien représenter le programme et le domaine d'études, tout en y intégrant les compétences générales.

Il n'est pas nécessaire de formuler une cible de programme par compétence générale. La correspondance peut être faite autrement. Par exemple, une cible d'apprentissage de programme pourrait intégrer plus d'une compétence générale. Inversement, une compétence générale pourrait être répartie entre plusieurs cibles d'apprentissage du programme.

Il n'est pas non plus nécessaire de récrire l'ensemble du profil de sortie si plusieurs des compétences générales y sont déjà visibles. Des ajustements au profil de sortie existant pourraient très bien suffire. Par exemple :

- Reformuler certaines cibles d'apprentissage pour expliciter davantage des compétences qui y sont implicites.
- Reformuler certaines cibles d'apprentissage pour y intégrer des compétences qui en sont absentes.
- Ajouter des cibles d'apprentissage pour intégrer au profil de sortie des compétences qui en sont absentes.

Intégration explicite

Bien que les compétences générales doivent être intégrées aux cibles d'apprentissage du programme dans une formulation adaptée au domaine d'études et au programme, elles doivent néanmoins y apparaître de façon explicite.

Exceptionnellement, une compétence générale pourrait être implicite dans une cible de programme. Le lien entre la cible identifiée et la compétence doit cependant être raisonnable.



Par exemple, la compétence générale b) portant sur la recherche documentaire pourrait être implicite dans une cible d'apprentissage portant sur la méthodologie de recherche ou dans une cible portant sur la pratique fondée sur les données probantes. On comprendra que la recherche documentaire fait partie de la démarche de recherche ou d'intervention enseignée dans le programme.



Particularités pour les programmes à agrément externe

Les programmes devant se conformer à des exigences d'un organisme d'agrément quant à leurs cibles d'apprentissage peuvent adopter différentes stratégies :

- Démontrer que les cibles d'apprentissage actuelles intègrent déjà les compétences générales.
- Apporter des modifications aux cibles d'apprentissage actuelles pour y intégrer les compétences générales tout en maintenant la conformité aux attentes de l'organisme d'agrément.
- Formuler un nouveau profil de sortie répondant à la fois aux exigences de l'organisme d'agrément et à celles du Règlement des études.

Il est important de valider ces options avec l'organisme d'agrément et avec le Bureau de la qualité des programmes (BQP) ou avec le Service de soutien à l'enseignement (SSE).

Intégrer les compétences générales aux activités de formation

Si l'intégration des compétences générales au profil de sortie constitue un engagement formel, c'est par le biais des activités de formation créditées (cours, stages, projets, laboratoires...) que cet engagement se concrétise. Il faut donc déterminer quelles activités de formation contribuent de quelles façons au développement de quelles compétences.

Il n'est pas nécessaire qu'une activité de formation soit dédiée exclusivement à une compétence. Un même cours peut contribuer au développement et à l'évaluation de plusieurs compétences.

L'intégration des CG aux activités de formation se fait à deux niveaux :

- identifier les activités de formation associées au développement et à l'évaluation de chaque CG;
- structurer le développement et l'évaluation de chaque CG au sein de ces activités de formation.

Les prochaines sous-sections proposent des façons d'aborder chacun de ces deux niveaux.



Identifier les activités de formation associées au développement et à l'évaluation de chaque compétence générale

Pour que le programme intègre toutes les compétences, il faut identifier des activités de formation associées au développement et à l'évaluation de chacune d'elles et prendre les moyens pour que ces activités couvrent adéquatement les compétences auxquelles elles sont associées.

Il est important de pouvoir attester que toutes les personnes diplômées auront développé toutes les compétences générales, sans égard à leur cheminement individuel.

En conséquence, le développement et l'évaluation de la compétence doivent être réalisés dans des cours obligatoires, ou exceptionnellement par le biais d'une règle de cours à option structurée adéquatement.

Lorsque l'intégration d'une CG repose sur une règle de cours à option, tous les choix possibles dans la règle doivent mener au développement et à l'évaluation de la compétence, même si la règle n'y est pas dédiée à proprement parler. La démonstration d'intégration doit alors expliquer comment tous les choix possibles dans cette règle mènent au développement et à l'évaluation de la CG.



Voici un exemple d'une règle de cours à option qui serait dédiée à l'adoption d'une posture éthique et responsable (CG h). D'autres façons de faire sont possibles.

La personne étudiante doit choisir un à deux cours (3 à 6 crédits) parmi une sélection de cours d'éthique pertinents pour le domaine d'études : conduite éthique en recherche, éthique de la pratique professionnelle, éthique des politiques publiques, bioéthique...



Voici un exemple d'une règle de cours à option qui contribuerait à l'intégration de la CG d) sur la communication d'une opinion éclairée dans son domaine d'études, sans que la règle soit dédiée à cette CG. D'autres façons de faire sont possibles.

Une règle de cours à option visant l'exploration de spécialisations au sein du domaine d'études, dans lequel tous les cours de chaque spécialisation prévoient la formation à la communication scientifique ou professionnelle ainsi que l'évaluation de la capacité à communiquer efficacement selon les conventions du domaine, à l'oral et par écrit.



La présence d'une concentration ou d'un profil lié à l'une des compétences générales ne contribue pas à l'intégration de cette compétence, puisque l'ajout d'un profil à son cheminement est un choix individuel.

Exemples :

- La présence d'un profil « International » ne constitue pas une intégration au programme de la dimension internationale de la CG e).
- La présence d'un profil « Développement durable » ne constitue une intégration des enjeux sociétaux et environnementaux de la CG h).

Par ailleurs, il est entendu que les cours à option permettent de poursuivre le développement de certaines compétences. Il n'est pas utile d'identifier les cours à option qui contribuent à la poursuite du développement de ces compétences.

Structurer le développement et l'évaluation de chaque compétence générale au sein des cours qui lui sont associés

Le développement et l'évaluation d'une compétence générale doivent être intégrés de façon structurée au sein des activités de formation créditées qui lui sont associées. Concrètement cela signifie que :

- Idéalement, on devrait reconnaître la compétence générale dans la description officielle du cours, et au minimum dans les apprentissages prévus au plan de cours (objectifs de cours ou éléments de compétence du cours).
- Il doit y avoir des activités d'enseignement-apprentissage dédiées à la compétence.
- Une partie significative de l'évaluation des apprentissages au sein du cours doit concerner la compétence.

Les activités d'enseignement-apprentissage peuvent prendre différentes formes, incluant l'apprentissage expérientiel. Elles peuvent comporter une part raisonnable d'auto-apprentissage à l'aide de textes et de ressources numériques variées, dans la mesure où les personnes étudiantes ne sont pas laissées à elles-mêmes pour le développement de la compétence : la personne enseignante doit assurer un certain encadrement, incluant la communication d'attentes claires et des occasions de rétroaction.



Voici un exemple pour l'apprentissage du volet collaboration de la CG g). D'autres façons de faire sont possibles.

Dans un cours où les personnes étudiantes doivent réaliser un projet de session par équipe, on leur demande en début de session de consulter des ressources traitant de plusieurs aspects de la collaboration efficace : rôles et responsabilités, répartition et suivi des tâches, dimensions interpersonnelles, prévention et gestion des conflits ...

Ensuite, les personnes étudiantes doivent constituer elles-mêmes leurs équipes en respectant certaines balises, dont l'intention pédagogique est explicitée. Chaque équipe doit établir ses règles de fonctionnement dans un contrat d'équipe signé, en s'appuyant sur la



documentation consultée et en tenant compte des forces et défis des membres de l'équipe, ainsi que de leurs préoccupations particulières. Quelques modèles de contrats d'équipe sont fournis sur le site du cours pour inspiration.

À la semaine 3, les équipes doivent soumettre pour évaluation une planification préliminaire de leur projet ainsi que leur contrat d'équipe personnalisé, avec des explications sur leur choix de clauses dans le contrat. À la semaine 4, ils reçoivent une rétroaction et doivent commencer la réalisation du projet en considérant la rétroaction reçue.

À la mi-session, la personne enseignante rencontre toutes les équipes pour faire un bilan de l'avancement du projet et de la dynamique de collaboration. Au besoin, elle conseille les équipes en vue d'améliorer les aspects de leur dynamique de collaboration qui nuisent au bon déroulement du projet.

À la fin de la session, les résultats du projet sont communiqués dans une présentation orale d'équipe. Chaque membre de l'équipe doit également remettre un travail individuel complémentaire offrant ses réponses à certaines questions réflexives sur sa contribution au projet et à la dynamique d'équipe, sur sa perception de la contribution de ses pairs, et sur les leçons tirées de l'expérience.



L'intégration d'une compétence générale ne peut pas reposer sur la présomption que la compétence émergera d'elle-même de façon secondaire à travers des activités visant d'autres apprentissages. Par exemple, le recours aux travaux d'équipe à titre de méthode pédagogique ou d'évaluation ne suffit pas à développer la compétence d'interaction et de collaboration (CG g). En l'absence d'activités d'enseignement-apprentissage expressément conçues pour l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être sous-jacents à l'interaction et à la collaboration efficace, on ne peut pas garantir que les personnes étudiantes développeront cette compétence par la seule exposition répétée à des situations de collaboration.

On ne peut pas non plus certifier le développement d'une compétence sans l'avoir évaluée. Il est donc important de prévoir des moments d'évaluation formative et sommative d'une compétence dans les activités de formation qui lui sont associées.



La démarche d'intégration suggérée

La démarche suivante permet de structurer le travail d'intégration des compétences générales de manière efficace et efficiente. La responsabilité de la démarche revient à la direction du programme, qui peut compter sur l'appui de sa conseillère ou son conseiller à la gestion des études, d'une conseillère ou un conseiller en pédagogie universitaire de sa faculté ou du SSE, et de l'équipe de modification des programmes du BQP.

Il est recommandé de préparer un échéancier incluant chacune des étapes de la démarche, en tenant compte des calendriers des instances officielles impliquées dans l'approbation des changements au programme :

- Rencontres du comité de programme.
- Rencontres du conseil de la faculté et dates limites pour transmission des documents.
- Dates limites du BQP pour la réception des demandes de modification de programme. Tel que mentionné en introduction, la date limite ultime est le 1^{er} février 2027, afin que le programme modifié soit publié à temps pour les admissions de l'automne 2027.

Prévoyez également un délai de traitement raisonnable pour les étapes de validation auprès du SSE et du BQP.

Phase 1 : Analyser le programme actuel

La première phase de la démarche consiste à déterminer dans quelle mesure le programme intègre déjà les compétences générales. Tous les programmes intègrent déjà au moins une partie des compétences générales : il reste à préciser dans quelle mesure.

Le SSE propose des [grilles d'analyse](#) pour vous aider à faire le portrait de votre programme au regard des compétences générales. Ce portrait vous permettra d'identifier d'éventuels écarts à combler pour que le programme intègre toutes les compétences générales.

Analyser le profil de sortie

L'analyse du profil de sortie vise à identifier dans quelle mesure on y reconnaît déjà les compétences générales. Au terme de cette analyse, vous devriez savoir quelles compétences générales doivent y être ajoutées s'il y a lieu, et si elles peuvent l'être par des ajustements mineurs ou si une révision plus importante est requise.

Analyser les activités de formation

L'analyse des activités de formation vise à identifier quelles activités de formation contribuent déjà au développement et à l'évaluation de quelles compétences générales et jusqu'où elles le font.

Il pourrait être nécessaire de consulter les personnes enseignantes impliquées dans certaines activités créditées pour obtenir une partie des informations nécessaires à cette analyse.



Phase 2 : Déterminer les modifications à effectuer

Une fois que la situation du programme actuel au regard des compétences générales a été clarifiée, on peut déterminer les modifications que l'on souhaite apporter au programme pour combler toute lacune qui aurait été identifiée quant aux compétences générales.

Réviser le profil de sortie

Une révision mineure ou majeure du profil de sortie sera requise s'il y manque certaines des compétences générales. Dans ces cas, il pourrait être opportun de consulter différentes parties prenantes dans le processus de révision. Ce besoin varie d'un programme à l'autre, de même que les parties prenantes à impliquer dans la consultation.

Le nouveau profil de sortie devra être approuvé officiellement par le comité de programme. S'il contient des modifications majeures, il devra aussi être approuvé par le conseil de la faculté avant d'être acheminé au BQP pour publication dans la fiche officielle du programme.

Déterminer les modifications à faire aux activités de formation

Plusieurs approches peuvent être envisagées pour mieux intégrer les compétences générales qui ne le seraient pas encore au sein du programme. Par exemple :

Approches	Exemples
Ajuster la structure du programme	• Créer un nouveau cours. • Rendre obligatoire un cours à option qui couvre déjà très bien une compétence générale. • Réunir dans une même règle un ensemble de cours qui permettent tous le développement d'une compétence donnée. • Intégrer dans la structure du programme certains cours hors-unité permettant de couvrir une compétence absente du programme.
Bonifier des activités de formation existantes	• Intégrer la compétence dans la description officielle du cours et dans son plan de cours. • Remplacer certaines activités d'enseignement-apprentissage d'un cours pour y ajouter la compétence. • Enrichir un guide de stage ainsi que sa grille d'évaluation pour préciser les attentes relatives à une compétence; former les personnes superviseuses des stages à ces nouveautés. • Diversifier les mises en situation des exercices afin d'y intégrer des notions relatives à une compétence (ex. mises en situation comportant des dimensions internationales et interculturelles pour la CG e), ou des dimensions relatives au développement durable pour la CG h)).



	• Ajouter des consignes et des critères d'évaluation relatifs à une compétence dans une évaluation existante.
Formaliser certaines pratiques informelles	Exemple pour le volet oral de la compétence de communication (d) : dans un cours où on avait l'habitude de donner quelques explications générales sur comment faire une bonne présentation orale en vue d'une présentation de fin de session, on pourrait dorénavant fournir une ressource numérique sur la communication orale, puis faire un exposé interactif démontrant chacun des principes avec quelques contre-exemples, suivi d'un atelier de pratique en équipe avec grille d'observation et de rétroaction par les pairs.

Il n'est pas nécessaire d'intégrer les compétences générales de façon isolée les unes des autres. Plusieurs d'entre elles se manifestent dans les mêmes situations et se prêtent particulièrement bien à être abordées ensemble dans une même activité. En voici quelques exemples :

- Préparer à l'interaction et à la collaboration (CG g) en contexte interculturel (CG e)
- Traiter de la dimension internationale (CG e) par le biais des enjeux sociétaux et environnementaux (CG h) qui dépassent les frontières nationales.
- Former à la collaboration (compétence g) et à l'exploitation critique du numérique (compétence f) en préparant à la collaboration en ligne avec des outils variés répondant aux besoins particuliers de différentes situations de collaboration.
- Traiter simultanément l'apprentissage d'une démarche d'intervention fondée sur les données probantes (que l'on peut associer à la CG c), la communication orale (CG d), l'interaction (CG g) et la capacité d'adaptation (CG i) dans des situations authentiques d'intervention, réelles ou simulées.



Avant de statuer sur les changements à mettre en place, il est important de consulter les parties prenantes concernées : professeures et professeurs responsables, personnes chargées de cours et d'enseignement, direction d'unités responsables de cours de services, etc. Cette consultation permettra de valider la faisabilité des solutions envisagées, de chercher des alternatives si nécessaire, et même parfois d'identifier des personnes volontaires pour intégrer certaines compétences à leurs cours.

Documenter l'intégration des compétence générales au programme

L'intégration des compétences générales dans un programme peut paraître évidente aux yeux des personnes qui œuvrent dans ce programme au quotidien et le connaissent très bien. Ce qui semble aller de soi pourrait cependant ne pas sauter aux yeux des personnes qui ne sont pas impliqués aussi directement dans le programme. Il est donc important de documenter comment le programme intègre les CG afin de permettre aux personnes collaboratrices et au BQP de comprendre quels aspects du programme correspondent à quelles compétences générales. La prochaine section principale est consacrée à expliquer cette étape.





Valider les changements prévus et la démonstration d'intégration auprès du BQP ou du SSE

Il est fortement recommandé de valider les changements prévus au programme ainsi que la démonstration d'intégration auprès du BQP ou du SSE avant d'approuver les modifications au comité de programme. Cette validation vise à éviter de soumettre des modifications qui ne répondraient pas aux attentes relatives aux articles 2.11 et 2.12 du *Règlement des études* et ainsi prévenir des refus et la reprise du travail. Votre planification devrait prévoir un certain délai de traitement au BQP et au SSE, de même que du temps pour réaliser des ajustements après avoir reçu la rétroaction demandée.

Advenant que certaines des modifications prévues pour compléter l'intégration des CG au programme posent problème, ou que la démonstration d'intégration des compétences présente des lacunes, vous auriez alors l'occasion de faire les ajustements nécessaires pour produire une version finale du dossier préapprouvée par le BQP avant de la faire cheminer dans les instances d'approbation facultaires.

Phase 3 : Réaliser les modifications

Après avoir déterminé et validé les changements à apporter au programme, ceux-ci doivent être soumis aux [instances d'approbation concernées](#) en respectant les dates limites et les processus administratifs habituels.

Les modifications à la description officielle du programme et aux descriptions des activités de formation doivent se refléter dans des activités de formation elles-mêmes : plans de cours, activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluation. Un travail de révision des activités touchées par les changements est donc à prévoir pour les personnes impliquées dans celles-ci.



Les changements aux activités de formation peuvent être implantés après le 1^{er} février 2027, dans la mesure où ils sont faits à temps pour les personnes étudiantes admises sous le programme modifié.

Par exemple, si un cours de deuxième année est modifié pour intégrer une compétence, la nouvelle version du cours n'a besoin d'être prête que lorsque les personnes étudiantes admises dans le programme modifié arrivent à ce cours dans leur cheminement.



Démontrer que le programme intègre les compétences générales

L'intégration des compétences générales au programme doit être démontrée au BQP afin de certifier la conformité à l'article 2.11 du *Règlement des études*. Cette démonstration doit être documentée par écrit. Un [gabarit](#) est proposé pour faciliter le regroupement des informations requises, mais son utilisation n'est pas obligatoire : d'autres formats peuvent être utilisés pour transmettre la même information. Vous pouvez aussi utiliser la [liste de vérification](#) afin de vous assurer que la démonstration d'intégration est complète avant de la faire valider et de faire approuver les éventuels changements au comité de programme et au conseil de la faculté, le cas échéant.

Voici quelques indications pour une démonstration claire et complète de l'intégration des compétences générales.

Indications générales

Les indications générales qui suivent visent à éviter de tomber dans certains pièges qui mènent à des démonstrations d'intégration incomplètes.

Expliquer le lien entre les compétences générales qui sont présentes uniquement de façon implicite au profil de sortie et les cibles d'apprentissage auxquelles on l'associe

Lorsque, exceptionnellement, une compétence générale ou un de ses volets est strictement implicite dans les cibles d'apprentissage du programme, la démonstration d'intégration doit expliquer le lien qui unit la compétence et les cibles où elle est implicite.

Centrer la démonstration d'intégration d'une compétence sur les activités ayant des contributions significatives au développement de la compétence

Bien qu'il soit tentant de chercher à faire valoir toutes les occasions où une compétence générale se manifeste, cela risque de nuire à la démonstration en diluant l'essentiel. *Pour une démonstration probante, mieux vaut citer uniquement les activités au cœur du développement et de l'évaluation d'une compétence.*

Ainsi, les activités de formation où la compétence est mobilisée sans faire l'objet d'activités d'enseignement-apprentissage consacrées directement à son développement doivent être omises de la démonstration.



Par exemple, pour la démonstration d'intégration de la compétence de communication (compétence générale d), on omettra les cours où l'on demande des productions écrites ou des présentations orales si on ne consacre pas une partie du cours à de nouveaux apprentissages en matière de communication. Et ce, même si les personnes étudiantes doivent y appliquer les apprentissages de leurs cours précédents consacrés à la CG d).



De même, mieux vaut éviter de citer des activités et pratiques qui ne traitent que superficiellement de la compétence.



Par exemple, le fait que les personnes étudiantes doivent utiliser un site Brio pour remettre leurs travaux, ou qu'elles doivent réaliser leurs travaux écrits à l'ordinateur, ne constituent pas des éléments suffisants pour attester qu'un programme prend en charge le développement de la compétence numérique (compétence générale f).

Lorsque plusieurs activités de formation contribuent significativement au développement et à l'évaluation d'une compétence, il n'est pas nécessaire de détailler toutes les contributions respectives de chaque activité. Quelques exemples suffisent.

Au besoin, fournir des explications sur le lien entre une activité de formation et les compétences générales qu'on lui associe

Lorsqu'un cours porte un titre qui est directement lié à une compétence générale qu'on lui associe, il n'est pas nécessaire d'élaborer sur la façon dont la compétence y est intégrée.

Dans le cas contraire, il faudra décrire sommairement les activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluation consacrées à cette compétence. Ce sera le cas par exemple lorsqu'un cours disciplinaire contribue également au développement d'une compétence de nature plus transversale comme la communication, la collaboration ou l'éthique.

Si une activité d'évaluation vise à la fois des aspects disciplinaires et transversaux, on doit décrire brièvement comment les aspects transversaux sont évalués.



Par exemple, si un travail de session par équipe est cité comme moyen d'évaluation de la compétence d'interaction et de collaboration (CG g), il faudra expliquer sommairement comment on évaluera le processus de collaboration lui-même.

Indications particulières

Vous trouverez dans cette section des indications spécifiques à chacune des compétences générales.

Compétence générale a)

Démontrer une compréhension approfondie des principes, des concepts fondamentaux et des méthodes propres à au moins un domaine du savoir.

Cette compétence réfère à l'acquisition des fondements disciplinaires dans tout programme de baccalauréat et de doctorat de premier cycle. Elle se décline souvent dans plusieurs des cibles d'apprentissage du profil de sortie.

Comme elle réfère à l'objet d'étude principal d'un programme, elle y est déjà intégrée et il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration. Cependant, ce peut être l'occasion de faire certains



ajustements aux cibles d'apprentissage et aux activités de formation disciplinaires afin de les adapter à l'évolution du contexte et du domaine.

Compétence générale b)

Utiliser des approches et des instruments de base de la recherche documentaire.

Cette compétence dépasse la simple maîtrise des aspects techniques de la recherche documentaire. Elle inclut également :

- La reconnaissance d'un besoin de chercher de l'information.
- La capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'utiliser et de partager efficacement et de manière critique et responsable cette information.

Elle est souvent implicite dans une ou plusieurs cibles de formation de programme portant sur une démarche de recherche ou d'intervention dont la recherche documentaire est une des étapes. Il faut alors l'expliquer dans la démonstration de conformité.

Il est important de spécifier comment elle sera évaluée.

Compétence générale c)

Analyser un problème ou une situation en vue de proposer une solution ou une perspective pertinente, selon une démarche de recherche propre au domaine du savoir.

Cette compétence vise l'apprentissage des méthodes de recherche, d'analyse, d'intervention ou de création courantes dans le domaine d'études, à un niveau approprié pour le premier cycle. Il s'agit donc d'une autre compétence représentant des acquis disciplinaires. Elle est déjà intégrée à la plupart des programmes. Bien que son intégration soit facile à démontrer, il est important de le faire afin d'attester que le programme va au-delà des apprentissages théoriques.

Cette compétence repose en partie sur la compétence a) car on doit comprendre les fondements disciplinaires pour pouvoir les appliquer. Il faut toutefois centrer la démonstration d'intégration de la compétence c) sur les activités de formation qui visent la mise en application. Une activité consacrée uniquement à l'acquisition de fondements devrait être associée seulement à la compétence a).

Compétence générale d)

Formuler une opinion éclairée sur des questions relatives à son domaine, avec précision et logique, en s'exprimant clairement en français, oralement et par écrit.

Cette compétence de communication comporte des aspects généraux, mais elle doit être contextualisée au domaine d'études de manière à préparer les personnes étudiantes aux situations de communication courantes qui les attendent après leur diplomation.

La démonstration de l'intégration de cette compétence est simple à faire dans les programmes où la communication fait partie intégrante du domaine d'études, ou dans tout programme qui comporte un ou plusieurs cours obligatoires portant sur la communication.



À moins que cette CG ne soit intégrée au programme par des activités de formation dédiées (i.e. dont le titre et la description portent sur la communication), il est particulièrement important de décrire les activités d'enseignement-apprentissage qui lui sont consacrées, ainsi que les moyens d'évaluation. La simple mention qu'un cours inclut des productions écrites ou des présentations orales ne suffit pas à démontrer que la communication fait en soi l'objet direct d'activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluation. Elles pourraient être de simples moyens d'apprentissage et d'évaluation orientées sur d'autres cibles.

Prenons l'exemple d'un cours où on demande un travail écrit comptant pour 30% de la note finale. Cette seule information ne précise pas si on a formé les personnes étudiantes à certains aspects de la rédaction. Elle ne précise pas non plus si certains critères de correction portent sur la qualité de la communication écrite : on pourrait très bien n'évaluer que le contenu du travail.

Pour démontrer que ce travail intègre le volet écrit de la CG d), on pourrait préciser que le travail en question consiste en la rédaction d'un type de rapport courant dans le domaine, que l'on forme à la rédaction de ce type de rapport par des lectures, des explications et des exercices, et que plusieurs critères de correction portent sur la qualité de la communication (structure, qualité de l'argumentaire, clarté des propos, etc.).



Les politiques facultaires de qualité de la langue qui accordent une grande importance à la qualité de la communication, au-delà de simplement écrire sans fautes, peuvent contribuer à démontrer que la compétence est évaluée au sein d'un programme.

Compétence générale e)

Enrichir ses savoirs, méthodes et pratiques en y intégrant des éclairages d'autres disciplines ainsi que des dimensions interculturelles et internationales.

Cette compétence comporte trois volets distincts à intégrer. Chacun de ces volets peut être modulé selon le contexte du programme.

Volet	Exemples
Éclairages d'autres disciplines	• Histoire du domaine d'études. • Perspectives d'autres disciplines sur les mêmes objets d'études. • Règle de cours à option comprenant uniquement des cours hors-discipline, dans une perspective de culture générale.





Dimension interculturelle	• Intervention en contexte interculturel. • Collaboration en contexte interculturel. • Éléments culturels à considérer dans l'analyse de situations.
Dimension internationale	• Immigration. • Cadres législatifs, réglementaires et normatifs nationaux et internationaux. • Chaînes d'approvisionnement internationales. • Infrastructures technologiques internationales. • Organisations multinationales et internationales publiques et privées. • Conditions économiques internationales. • Effets directs et indirects de considérations géopolitiques sur les objets d'étude

Les différents volets de cette compétence peuvent être couverts séparément, mais il peut être avantageux de les aborder ensemble lorsque des liens existent entre eux. Par exemple, les questions interculturelles et internationales sont étroitement liées dans plusieurs domaines ou contextes.

Ces volets peuvent être intégrés à des cours existants sans modifier leur structure de façon importante, par des choix de contenus et d'activités appropriés. Il faut alors mentionner comment ils seront évalués.

Si certains volets de cette compétence sont difficiles à intégrer avec les ressources de l'unité responsable du programme, on peut les couvrir en intégrant à la structure du programme des cours d'une autre unité dont les objets d'études en sont plus proches.

Compétence générale f)

Exploiter le numérique de façon critique.

Cette compétence dépasse la seule maîtrise technique de certains outils numériques. La dimension critique est essentielle. L'acquisition d'une posture critique face au numérique va au-delà des seuls outils numériques propres au domaine d'études : elle concerne le numérique dans la vie académique, professionnelle ou même citoyenne.





Bien que former les personnes étudiantes à utiliser certains logiciels fasse partie de la compétence, il est important de les former également au volet critique face à ces outils. À un premier niveau, on peut les former à faire des choix éclairés lorsque plusieurs outils permettent d'accomplir les mêmes tâches, notamment en tenant compte de facteurs technologiques, économiques, ergonomiques, etc. À un niveau supérieur, on les amènera à porter un regard critique sur le numérique lui-même comme phénomène ayant des effets sur les personnes et sur la société.



Les effets de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine d'études sont un angle très important à considérer dans cette compétence. Cela peut se manifester par la formation des personnes étudiantes à l'utilisation critique et responsable des différents outils d'IA dans le cadre de leurs futures fonctions.

Compétence générale g)

Interagir et collaborer dans des contextes variés en faisant preuve d'ouverture.

Cette compétence comporte des aspects généraux, mais elle doit également être contextualisée aux situations d'interaction et de collaboration courantes dans le domaine d'études.



À moins que cette compétence ne soit développée dans des activités de formation qui lui sont principalement dédiées, il est très important que la démonstration de l'intégration de cette compétence explique sommairement les activités d'enseignement-apprentissage visant son développement et décrive la manière de l'évaluer.

Tel que mentionné ailleurs dans ce guide, la simple mention qu'un cours inclut des travaux d'équipe ou des discussions comme moyens d'apprentissage et d'évaluation ne démontre pas que la compétence elle-même fait l'objet d'activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluations. Il faut décrire brièvement comment on forme à l'interaction et à la collaboration et comment on s'y prend pour les évaluer.

Compétence générale h)

Adopter une posture éthique et responsable dans son action en prenant en considération des enjeux sociétaux et environnementaux.

L'éthique peut être abordée sous plusieurs angles, incluant l'intégrité académique, qui recoupe en partie la compétence b) sur la recherche documentaire.

Pour les programmes donnant accès à une profession ayant un code de déontologie, la compétence ne se limite pas aux obligations déontologiques.



Pour les enjeux sociétaux et environnementaux, l'équipe du [Bureau de la responsabilité sociale et environnementale](#) du *Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable* peut offrir un soutien pour identifier lesquels des 17 Objectifs de développement durables (ODD) sont déjà présents dans les plans de cours et pour trouver des façons d'en intégrer davantage s'il y a lieu.

Compétence générale i)

Démontrer une capacité d'adaptation dans une optique d'apprenante ou d'apprenant à vie.

La compétence consiste à développer la capacité des personnes diplômées à s'adapter à des situations présentant des caractéristiques qui leur sont inédites, et à se remettre en question, à s'auto-évaluer et à identifier par soi-même des pistes d'amélioration.

Elle peut se développer et s'évaluer par le biais de bilans réflexifs structurés à réaliser au terme d'activités authentiques, comme certains types de travaux longs, des simulations, des jeux de rôles, des projets ou des stages.

Les stages et les projets intégrateurs sont de bonnes occasions de développer et d'évaluer la compétence à un niveau supérieur.

Compétence générale j)

Maîtriser l'usage fonctionnel d'au moins une deuxième langue

- *pour les francophones, la deuxième langue est l'anglais et le niveau minimal requis est intermédiaire II*
- *pour les non-francophones, la deuxième langue est le français et le niveau minimal requis est celui exigé pour l'obtention du grade.*

Elle est traitée dans la structure du programme par le biais d'une règle de cours à option établissant des cours de langue à suivre pour répondre à l'exigence linguistique si la personne étudiante n'a pas déjà démontré le niveau de maîtrise attendu, soit par la réussite d'un test de classement ou par la réussite d'un cours attestant de l'atteinte de ce niveau.



Cette compétence ne doit pas être intégrée au profil de sortie.

Par contre, les programmes qui ont des exigences linguistiques plus élevées *doivent* les intégrer au profil de sortie. Les exigences supérieures à celles prévues à la CG j) doivent cependant être justifiées par le domaine d'études.

Pour en savoir plus, consultez cette [page sur le site Web du BQP](#).